

**Séance du Conseil de Ville
du 2 octobre 2006 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2006**

1. Communications
 - présentation de l'œuvre humanitaire de Sr Anne-Marie Humair au Darfour
2. Appel
3. Procès-verbal no 07/2006
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Skender MUHAXHERI, son épouse Farida MUHAXHERI-Muharremi et leurs enfants Gent et Eris MUHAXHERI
6. Crédit de fr. 160'000.- pour l'installation d'une station de remplissage de gaz naturel carburant à Delémont
7. Crédit d'étude de fr. 140'000.- pour l'établissement d'un projet de réalisation d'une salle de spectacles à St-Georges
8. Développement du postulat 4.03/06 - "Amélioration de la circulation autour de la gare", CS•POP, M. David Asséo
9. Développement du postulat 4.04/06 - "Le grand air pour les œuvres d'art", CS•POP, M. Luc Schindelholz
10. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Au nom du Conseil de Ville, M. le Président demande d'observer une minute de silence suite au décès de la maman de Mme Elvire Mosimann, à qui il présente ses condoléances.

M. le Président présente Sœur Anne-Marie Humair, M. l'Abbé Justin et Frère Humair qui ont été invités à cette séance afin de parler du projet humanitaire mené au Darfour et auquel sera versé le bénéfice de Fr. 2'000.- de la Journée de solidarité. Le Président indique que le Conseil communal s'est joint au Conseil de Ville pour offrir la somme de Fr. 6'000.-, ce qui permettra l'installation d'une conduite d'eau potable à El Facher. Il réitère ses remerciements à ces personnes et donne la parole à Sœur Anne-Marie Humair.

Sœur Anne-Marie Humair se dit très émue d'avoir été invitée par le Conseil de Ville de Delémont. Elle affirme que tout ce qui est écrit dans les journaux est vrai, tant les affrontements, les morts, la misère, les handicapés de guerre, les veuves, etc. Elle indique qu'elle vit depuis trois ans dans la Communauté des sœurs de la charité à El Facher, au Darfour, et qu'une école a été construite sur un terrain offert par le Gouvernement, afin d'y placer les enfants de la rue. Elle ajoute que malheureusement l'endroit où a été construite cette école ne possède pas d'eau, et qu'un projet de 6'000 \$ est prévu pour y amener celle-ci. De plus, une grande école qui abrite trois classes enfantines a été construite il y a trois ans et toutes les charges incombent à la Communauté des sœurs de la charité. Il y a également deux dispensaires où elle soigne des personnes atteintes de maladies de la région, par exemple la malaria. Sœur Humair informe également sur les camps de réfugiés qui sont dans la pauvreté totale et qui sont maintenant à charge des organismes internationaux, mais qui, auparavant, étaient tenus par la Communauté des sœurs de la charité. Elle ajoute qu'El Facher, capitale historique du Darfour, est une ville pauvre comptant 450'000 habitants, et qu'elle profite aujourd'hui de la manne des organisations non-gouvernementales internationales, des agences humanitaires de l'ONU et de la Force africaine qui ont installé leurs quartiers généraux dans ses murs. Elle souligne que

personne n'a idée de ce que peut représenter le manque d'eau, ne serait-ce que pour boire, faire la lessive et la cuisine. Avec cette amenée d'eau de la Croix-Rouge à l'école, le problème sera résolu, grâce aux dons reçus.

Afin de souligner que la vie est très dure au Darfour, Sœur Humair évoque la venue de sœurs de Nyala à El Facher lorsque la guerre avait débuté, qui ont été arrêtées par quatre soldats, fusils en mains, et qui leur ont pris leur voiture. Sœur Humair évoque également les difficultés de voyager dans ce pays au péril de sa vie. Elle rapporte que quelques jours avant qu'elle se rende à Nyala, un autobus, qui faisait le trajet El Facher-Nyala, a été attaqué et que tous les passagers ont été tués ou blessés.

Elle souligne également le grand problème de trouver de la nourriture, puisque les cultivateurs ne peuvent plus produire.

S'agissant des relations avec le Gouvernement, Sœur Humair informe que c'est une guerre entre tribus et que malheureusement celles-ci sont armées par le Gouvernement. Dix jours avant son départ, il y a eu 1'000 morts non loin de la ville et elle rappelle que c'est chaque semaine qu'il faut déplorer des victimes. Jusqu'à quand ? Dans ce pays, le peuple parle beaucoup de paix, il y a des manifestations, mais rien ne se fait, alors les gens attendent avec patience... ou impatience.

M. le Président remercie Sœur Anne-Marie Humair de son exposé et demande si des personnes ont envie de lui poser des questions.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, souhaite savoir comment cela se passe avec les enfants.

Sœur Anne-Marie Humair rappelle qu'avec la guerre, il y a beaucoup d'enfants de la rue, des enfants qui n'ont plus de parents ou dont les parents ne peuvent s'occuper d'eux. C'est pourquoi une école a été ouverte afin d'accueillir ces enfants qui arrivent surtout du côté chrétien. Sœur Humair remarque une différence entre les chrétiens et les musulmans. En effet, les chrétiens accepteraient plus volontiers que les musulmans d'accueillir chez eux plusieurs enfants sans parents, ce qu'elle trouve très beau de leur part. Sœur Humair indique que l'école est payante, mais précise que si les familles ne peuvent rien donner, les enfants sont acceptés tout de même.

M. le Président remercie sœur Anne-Marie Humair pour cet exposé très intéressant et, au nom du Conseil de Ville, indique qu'il est de tout cœur avec elle, et très heureux d'avoir pu contribuer en partie à ce projet.

M. l'Abbé Rossé rappelle qu'il y a deux ans, lors de l'attribution du Mérite delémontain que lui avait fait la Ville, il avait dit à M. le Maire « vous êtes bien gentil » et en dit autant à toute la communauté du Conseil de Ville et du Conseil communal aujourd'hui. Il les remercie de reconnaître l'existence de ces miséreux que Sœur Anne-Marie Humair est venue présenter au Conseil de Ville et remercie de l'aide apportée.

2. **APPEL**

47 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Pierre **Bruhart**, Alphonse **Chèvre**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirel**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par M. Besim **Hoxha**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. François **Klopfenstein**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**
 Mme Elvire Mosimann est remplacée par M. Mehmet **Suvat**
 M. Jean Parrat est remplacé par M. David **Asséo**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Félix Vasquez est remplacé par Mme Clara **Thentz**

Sont excusés

Mme Francine Chollet
 M. Christophe Egger
 M. Romain Godinat
 M. Joël Plumey

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 07/2006

Le procès-verbal no 07/2006 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, s'exprime en sa qualité de membre de la Commission de la culture sur le crédit d'étude de Fr. 140'000.- pour l'établissement d'un projet de réalisation d'une salle de spectacles à St-Georges, et indique qu'un de ses collègues portera, en temps voulu, la position du groupe socialiste à ce sujet. Toutefois, elle s'interroge quant à l'état actuel du dossier du Centre de la jeunesse et de la culture sur le site Von Roll, et ajoute qu'en aucun cas ces deux grands projets ne doivent se faire concurrence. Mme Rebetez rappelle qu'un crédit d'étude, sur le site Von Roll, a été accepté. Elle souhaite que Mme Patricia Cattin, conseillère communale, informe le Conseil de Ville de la nouvelle orientation de ce projet.

Mme Patricia Cattin indique que le projet est prêt, évalué et que le coût est de Fr. 2'150'000.-, et ajoute que ce dossier a pris une nouvelle orientation. En effet, elle affirme que le Conseil communal a accepté ce crédit et qu'elle aurait pu le présenter au Conseil de Ville de ce soir afin de prendre une décision pour qu'il puisse passer en votation, soit en novembre 2006 ou en mars 2007. Toutefois, au vu des montants, elle a décidé de rencontrer Mme Elisabeth Baume Schneider, M. Jean-Marc Veya et M. Jean-Michel Voirol, afin de se renseigner si une subvention pouvait être accordée. A cette occasion, il a été suggéré de créer une fondation. Elle ajoute que la Loterie romande allouerait un montant de l'ordre de Fr. 300'000.- à Fr. 350'000.-, ce qui a été alloué par exemple au projet de l'Inter à Porrentruy. Elle rappelle qu'il est possible de faire appel à la Loterie romande, mais que pour cela il est impératif de créer une fondation, ce qui n'est pas possible en tant que collectivité. Mme Cattin a pris contact avec la commune de Saignelégier qui a fait les mêmes démarches s'agissant de la rénovation de la halle du Marché-Concours et dont la dette n'est plus que de Fr. 400'000.- sur un montant initial de 4 millions de francs. A la suite de ce contact, Mme Cattin souligne qu'il reste à finaliser l'acte de fondation et à présenter les demandes à la Loterie romande. Elle ajoute qu'il

existe un répertoire de fondations qui subventionnent des projets culturels, de la jeunesse ou sportifs, et là, également, il faut être une fondation pour obtenir des fonds.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, est satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, s'interroge sur le treillis posé sur le terrain des Prés-Roses, le long du chemin qui mène à la buvette, qui est souvent utilisé par les cyclistes faute d'installation adéquate, et demande si la Commune envisage d'installer des parcs à vélos, par exemple ceux qui ne sont pas utilisés en ville.

M. André Parrat indique que sur le projet des installations des Prés-Roses, il n'était pas prévu de parc à vélos, mais qu'en ce moment le département étudie sérieusement la possibilité d'en installer un. Il rappelle que le crédit voté pour la réalisation des installations aux Prés-Roses sera prochainement bouclé. Toutefois, vu la problématique des cyclistes qui se rendent à cet endroit et qui sont obligés de poser les vélos sur le treillis faute de parc, M. Parrat admet très clairement que des installations seront exécutées. Il se pose également la question de l'accès piétonnier et cycliste en lien avec le projet de pistes cyclables cantonales par le chemin des Vies-Sainte-Catherine et d'autres projets routiers dont il ne dévoilera pas ce soir la nature et la teneur. Des idées permettront peut-être d'envisager un accès routier de manière moins perturbatrice pour la circulation des cyclistes et des piétons.

Mme Béatrice Müller, PCSI, est satisfaite.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, indique qu'elle a entendu dire que lors de la votation du dimanche 24 septembre dernier, un certain nombre de personnes n'avaient pas utilisé leur enveloppe de vote par correspondance de la bonne façon, c'est-à-dire que certaines personnes n'avaient pas mis leurs bulletins dans la petite enveloppe, alors que d'autres avaient mis la votation communale dans l'enveloppe de la votation fédérale ou n'avaient pas signé leur carte de vote, raisons pour lesquelles ils n'ont pas été pris en considération. Comme c'était la première fois que ces personnes votaient avec le nouveau matériel de vote par correspondance, Mme Grimm, au vu des prochaines élections, demande si le Conseil communal serait prêt à faire une information à la presse afin d'expliquer aux citoyens la nouvelle façon d'utiliser le matériel de vote. De plus, renseignements pris auprès de la Commune et du Canton, il s'avère que le matériel de vote n'arrivera que le 12 octobre dans les boîtes aux lettres à Delémont et dans les communes voisines. A cet effet, puisque les vacances scolaires débutent le 7 octobre pour se terminer le 22 octobre, Mme Grimm indique que les personnes qui rentreront de vacances le dimanche soir n'auront pas la possibilité de voter. Elle demande si le Conseil communal est prêt à intervenir auprès du Canton.

M. le Maire, s'agissant de la première question, a demandé un rapport au bureau de vote, dont M. André Parrat en était le président. On lui a fait effectivement part de certaines indications au sujet des éléments de vote. M. le Maire indique que le Conseil communal est prêt à intensifier l'information à la population delémontaine, même si elle est faite régulièrement au travers du « D'lem Info ».

S'agissant de la deuxième question, M. le Maire répond que l'élément évoqué a fait l'objet de nombreuses discussions ces derniers temps entre les Chancelleries communale et cantonale, et affirme que le matériel électoral sera en partie acheminé durant la période des vacances d'automne, comme le prévoient les délais légaux.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, est satisfaite.

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle que l'Eurofoot 08 est à la porte et que si certains s'en réjouissent, surtout d'un point de vue sportif, d'autres sont un peu plus sceptiques quant aux charges qui ont explosé et qui seront évidemment épongées par les collectivités publiques. Néanmoins, au vu des matches qui seront disputés dans la région, notamment à Bâle, M. Goetschmann remarque qu'une certaine fébrilité s'est emparée de la cité rhénane, qui devra héberger des centaines de milliers de visiteurs, ainsi que dans son agglomération tout à fait proche, dont à Laufon. A ce sujet, M. Goetschmann demande au Conseil communal s'il a réfléchi à cette problématique et s'il a eu des contacts avec les autorités des cités voisines comme Bâle ou Laufon et enfin s'il pense qu'il pourrait y avoir des retombées pour notre cité.

M. le Maire répond que le Conseil communal n'a pas encore été contacté par les diverses autorités communales et cantonales compétentes. Il souligne qu'il représente la Ville au sein du comité de Jura Tourisme et qu'il lui posera la question pour savoir de quelle manière la Ville de Delémont peut anticiper les effets de l'Eurofoot. Il précise, effectivement, que lorsque Bâle accueille des événements d'importance, notamment la Foire de l'horlogerie, des visiteurs ou exposants sont hébergés dans les hôtels, jusqu'à Delémont. M. le Maire indique que le Conseil communal prendra contact avec les autorités communales amies, en particulier la ville de Laufon, à toutes fins utiles.

M. Max Goetschmann, CS•POP, est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, indique que le groupe socialiste s'est particulièrement réjoui de l'inauguration de la première ligne de Pedibus à Delémont. Il souligne que le Pedibus est un accompagnement piétonnier d'enfants vers leurs écoles et que les avantages sont multiples, dont la lutte contre l'obésité, le danger des voitures aux abords des écoles, etc.

M. Lapaire rappelle qu'un postulat du groupe CS•POP, accepté en 2004, demandait qu'une série de mesures soient prises pour encourager la création de plusieurs lignes à Delémont.

A cet effet, au nom du groupe socialiste, M. Lapaire demande au Conseil communal dans quelle mesure celui-ci soutient cette démarche et comment il compte s'y prendre pour faire des émules au travers de la ville.

Mme Françoise Collarin rappelle que le projet Pedibus a été longuement étudié en 2005 et que plusieurs réunions ont été mises sur pied, ainsi que le déplacement de Genève de la responsable du Pedibus romand pour présenter ce qu'on attend de celui-ci. Par deux fois, les parents des niveaux -2 +2 de classes de la ville de Delémont ont été invités, et c'est avec beaucoup de regret que le groupe de travail en question s'est retrouvé sans aucune réponse de ceux-ci (à peine quelques excuses). Après cela, le groupe de travail a abandonné le projet faute de parents intéressés à cette démarche. Mme Collarin rappelle qu'à cette époque 4 lignes étaient prévues.

Au printemps de cette année, elle a été contactée par courrier par l'ancienne conseillère communale en charge de ce dossier qui a reçu un dossier fin juin, donc trop tard pour mettre en place une ligne de Pedibus, c'est pourquoi le projet a été abandonné pour cette année 2006.

M. Sébastien Lapaire, PS, n'est pas satisfait.

Mme Rita Rais, PCSI, rapporte qu'elle a été interpellée plusieurs fois par des personnes mécontentes de la fermeture prolongée de la piscine couverte, de début juillet à début septembre. Alors qu'elles sont en possession d'un abonnement annuel, elles n'ont pu utiliser les installations extérieures vu le mauvais temps du mois d'août, et ont dû se rabattre sur d'autres piscine régionales.

Par la même occasion, Mme Rais rapporte qu'on lui a signalé la fermeture de la buvette de la piscine le 15 août, jour de l'Assomption, ce qui est regrettable.

Elle pose les questions suivantes : pourquoi la piscine couverte ferme-t-elle aussi longtemps ? Ne peut-on pas raccourcir cette période de nettoyage comme par exemple à Malleray-Bévilard qui a fermé la piscine trois semaines ? Y a-t-il des jours de fermeture officielle concernant la buvette ?

Mme Patricia Cattin rappelle que chaque année la piscine couverte est fermée les mois de juillet et août, et cela depuis qu'elle est conseillère communale. S'agissant de la comparaison avec la piscine de Malleray-Bévilard, elle indique que celle-ci n'est qu'une piscine couverte et, prenant le cas de celle de Porrentruy, celle-ci est propriété du Canton et le personnel est payé par celui-ci. A cela, elle ajoute que la piscine municipale est une piscine de la Ville avec du personnel payé par la Ville et qui est ouverte pendant les horaires d'été. Mme Cattin se souvient qu'au début de son entrée en fonction, ce point avait été discuté dans le cadre du Conseil communal. Il avait été décidé que la piscine couverte ne pouvait pas être ouverte l'été en raison de l'engagement de personnel supplémentaire que cela nécessiterait. Elle rappelle que tous les partis, notamment le PCSI, demande toujours de baisser les frais de personnel. Pour une ouverture, elle

suggère de faire une motion afin de créer un poste, parce qu'il n'est pas possible de mettre uniquement du personnel auxiliaire, il faut automatiquement un titulaire.

S'agissant du restaurant de la piscine, Mme Cattin relève que le 15 août est un jour férié, et étant donné les conditions météorologiques exécrables, comme tout le mois d'août par ailleurs, le restaurant était effectivement fermé. A cet effet, elle s'est renseignée auprès du personnel qui lui a indiqué qu'il y avait une vingtaine de personnes ce jour-là, et que malheureusement la personne concernée faisait partie de ces vingt personnes. De plus, le tenancier, qui participait à une fête de famille, a décidé de ne pas ouvrir ce jour-là. Mme Cattin ajoute que dans le contrat il est bien stipulé l'obligation d'avoir ouverture tous les jours, sauf le jour de Noël. Toutefois, au vu des circonstances, elle ne trouve pas trop grave si le restaurant était fermé ce jour-là.

Mme Rita Rais, PCSI, est satisfaite.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, rapporte qu'un père de famille lui a fait part de son inquiétude quant à la sécurité et à la santé des enfants, s'agissant de la présence d'un chien berger allemand, non tenu en laisse, sur le chemin de l'Ecole Buissonnière ainsi que celle de chiens errants à la Promenade des Deux-Rivières.

A cet effet, Mme Seydoux demande quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour, d'une part, attraper ces chiens et, d'autre part, sévir contre leurs propriétaires ? Elle souhaite également savoir si les amendes prévues actuellement sont suffisamment dissuasives aux yeux du Conseil communal.

M. le Maire indique que ce problème est bien réel et qu'il a été communiqué au Conseil communal à plusieurs occasions. Il est conscient d'une recrudescence du nombre de chiens lâchés errant, notamment aux endroits ci-dessus. M. le Maire informe que la police a eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises, et qu'elle a verbalisé des propriétaires de chiens. Les contrôles seront encore intensifiés. Il indique que le prix de l'amende est de Fr. 80.-, et qu'une récidive sera portée à Fr. 160.-. De plus, il y a une réglementation en vigueur qui détermine quel est le pouvoir répressif des communes et faut tenir compte du cadre fixé par la législation.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, est satisfaite.

M. Christian Frésard, PS, se référant à un article paru dans le journal *Le Matin* du 29 septembre dernier concernant une enquête du WWF sur l'éclairage public, donne quelques exemples, dont Fribourg, qui est la ville qui consomme le plus d'électricité. Parmi les mauvais élèves figurent Genève, Zurich, Neuchâtel et Lausanne. Sion se place en milieu du peloton, « tandis que Delémont n'a fourni aucune indication ».

M. Frésard demande l'avis du Conseil communal concernant cet article.

M. Francis Girardin, même s'il n'est pas lecteur de ce journal, a été interpellé sur cet article. En effet, à la suite de celui-ci, M. Girardin, après avoir pris des renseignements auprès du responsable du Service électrique, peut affirmer que Delémont a bel et bien répondu à l'enquête ci-dessus, sauf sur deux points qui n'ont pas eu de réponse. En effet, il s'agissait de quantifier l'énergie électrique utilisée pour l'éclairage public, question sur laquelle un fonctionnaire effectue, depuis le début de l'année, une analyse exhaustive. Ce travail sera terminé en fin d'année ou au début de l'année prochaine, raison pour laquelle le responsable électrique n'a pas répondu et l'a expliqué dans le questionnaire.

M. Girardin indique que si le journaliste avait bien fait son travail, il aurait remarqué que Delémont se situe dans les 5 capitales suisses à la pointe. De plus, en matière d'économies d'énergie la nuit, Delémont figure également en exemple.

Enfin, M. Girardin précise que sur 8 mesures que le WWF préconise, pratiquement toutes sont déjà mises en pratique par les Services industriels. A noter que pour certaines, Delémont est encore bien en dessus des exigences qui sont prévues par le WWF.

M. Christian Frésard, PS, est satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. le Maire relève que ce dossier a été examiné par les services cantonaux et communaux concernés et qu'il n'y a pas de contre-indication. La requête correspond en tous points aux critères fixés pour l'obtention de l'indigénat communal.

M. Skender MUHAXHERI, son épouse Farida MUHAXHERI-Muharremi et leurs enfants Gent et Eris MUHAXHERI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Skender MUHAXHERI, de son épouse Farida MUHAXHERI-Muharremi et de leurs enfants Gent et Eris MUHAXHERI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CREDIT DE FR. 160'000.- POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE REMPLISSAGE DE GAZ NATUREL CARBURANT A DELEMONT

M. le Maire, présente la demande de crédit de Fr. 160'000.- pour la réalisation d'une station de gaz naturel carburant en ville de Delémont. Il rappelle que ce projet était prévu au budget des investissements de l'année prochaine. Néanmoins, il a été décidé d'avancer sa présentation devant le Conseil de Ville, dans la mesure où Energie du Jura SA (EDJ) a annoncé une augmentation de sa contribution financière de Fr. 100'000.- à Fr. 195'000.-, pour autant que cette station puisse être installée cette année encore. M. le Maire rappelle qu'un postulat, déposé par le député M. Henri Loviat, avait été approuvé par le Parlement jurassien en 2003. A la suite de cela, le ministre en charge de l'Environnement et de l'équipement du Canton a constitué un groupe de travail dans lequel ont siégé durant plusieurs mois des représentants d'EDJ, de Régiogaz, de la RCJU, de CarPostal et de la ville de Delémont. Ce rapport est parvenu à la conclusion de la rentabilité d'une telle station à Delémont. De plus, M. le Maire indique que Landi Agrola, dans le cadre de la modernisation de sa station, a proposé de mettre toutes les infrastructures à disposition pour accueillir une station de gaz naturel carburant. M. le Maire rappelle que c'est à partir de cette station que Delémont peut s'approvisionner en bioéthanol.

S'agissant des investissements, qui sont estimés à Fr. 430'000.-, M. le Maire indique qu'une convention de copropriété entre les deux principaux partenaires, EDJ, qui participe au financement à hauteur de Fr. 195'000.-, et la ville de Delémont, qui participe à raison de Fr. 160'000.-, sera établie. Elle permettra de définir la part de propriété de cette station de gaz naturel au prorata des investissements réalisés par les deux principaux partenaires.

Brièvement, M. le Maire indique que des mesures incitatives d'achat de tels véhicules seront mises en place et reconnaît que le prix d'achat d'un véhicule au gaz naturel est supérieur à celui d'un véhicule classique. De plus, le Parlement jurassien a décidé de réduire de moitié la taxe des véhicules utilisant ce genre de carburant et EDJ a décidé d'offrir à chaque utilisateur un chèque de gaz naturel de l'ordre de Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.-.

M. le Maire rappelle que Delémont est sur les rangs avec une localité neuchâteloise pour, le cas échéant, abriter une usine de production de bioéthanol, dont les investissements sont estimés à 40 millions de francs. Il est convaincu qu'il faut aujourd'hui utiliser l'opportunité qui est mise à disposition d'augmenter la contribution financière du fournisseur en gaz naturel de Fr. 95'000.-, afin de diversifier les différents approvisionnements énergétiques pour réduire les gaz à effet de serre et améliorer la situation climatique.

Il se trouve que dans le message, une importante erreur s'est glissée, dont M. le Maire en prend seul la responsabilité, s'agissant du financement, chapitre 6, dernier paragraphe « Le montant de Fr. 160'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont les intérêts et l'amortissement annuel se montent à Fr. 21'600.-. A cela s'ajoutent les coûts d'exploitation ». A cet effet, il ne faut pas ajouter ces Fr. 21'600.-. Ainsi, la charge annuelle de cette station de gaz naturel carburant se monte à Fr. 19'015.- la première année, à Fr. 11'236.- la deuxième année, à Fr. 13'515.- la troisième année et ainsi de suite jusqu'à la 15^{ème} année. Il indique que ces montants devront être répartis entre EDJ et la ville de Delémont, et précise que pour la ville de Delémont, le montant sera en dessous des Fr. 9'000.-, tel qu'il a été planifié. Cette indication a été donnée à la Commission des finances.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, qui a participé aux débats de la Commission de l'énergie, a quelques doutes quant à cette dépense qu'il estime prématurée. Il rappelle qu'actuellement ont lieu des développements importants au niveau énergétique, notamment avec le bioéthanol, et croit savoir que les véhicules devront être transformés. Par exemple, ceux qui fonctionnent au gaz ne fonctionneront pas nécessairement avec d'autres produits.

Tout en étant conscient d'avoir le souci de l'énergie du futur, M. Broquet pense qu'il faut attendre car de grands développements vont encore se faire. De plus, vu la situation économique actuelle de la Ville, un montant de Fr. 160'000.- n'est pas négligeable, même si une conséquente subvention d'EDJ sera versée.

Compte tenu de ce qui précède, M. Broquet refuse l'entrée en matière.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, indique que son groupe acceptera l'entrée en matière sur cette demande de crédit. Il rappelle qu'il y a longtemps que ce projet est attendu afin de diversifier les énergies et de ne pas être dépendant du pétrole. D'autre part, il rappelle qu'en installant cette station à Delémont, l'approvisionnement sera assuré entre Bâle et Bienne ainsi qu'entre Bâle et La Chaux-de-Fonds, puisqu'au niveau suisse, le projet est d'arriver à installer une station tous les 50 km. M. Nicoulin souligne que l'augmentation de la consommation de gaz permettrait d'équilibrer davantage le compte de celui-ci qui est déficitaire.

De plus, M. Nicoulin trouve l'idée judicieuse d'avoir contacté le Canton, CarPostal et diverses entreprises, mais qu'il faudra veiller à ce que ceux-ci répondent à cette initiative. Il pense, également, que faire de la propagande dans l'idée d'offrir une participation sous forme de chèque de gaz est intéressant.

Selon M. Nicoulin, le fait de construire cette station de gaz ne doit pas remettre en question les efforts en vue du développement du bioéthanol. Au contraire, il trouve logique de diversifier les énergies.

Pour conclure, le groupe CS•POP s'étonne qu'EDJ finance finalement le projet à hauteur de Fr. 195'000.-, ce qui représente la part que GVM a versée à EDJ. Il demande pourquoi il n'y a pas eu un plus grand effort de la part d'EDJ qui est également intéressé à développer le gaz naturel dans le Canton. M. Nicoulin, afin d'avoir quelques assurances sur ce dossier, demande si celui-ci est protocolé ou s'il pourrait faire l'objet de négociations futures, qui pourraient le remettre en question.

M. François Klopfenstein, PS, rappelle qu'un des plus gros problèmes d'environnement en Suisse est la pollution de l'air, et soutient qu'il est opportun de souligner les avantages du gaz naturel carburant qui est comparativement nettement plus propre que l'essence ou le diesel. A cet effet, il souligne que ses avantages écologiques sont une combustion peu polluante, avec des émissions de CO₂ qui sont relativement faibles. Il indique qu'il n'y a pratiquement pas de soufre, de poussière, de suie, de métaux lourds et de déchets et, finalement, vu le transport qui est souterrain, cela évite les nuisances du trafic des poids lourds, c'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière.

M. Dominique Baettig, UDC, souligne que le nouveau crédit demandé lui paraît plus de l'ordre du gadget que de l'ordre du besoin. Ayant lu attentivement le texte qui est, à son sens, peu convaincant, il est d'avis qu'il s'agit manifestement d'une tentative d'imposition par les collectivités publiques alors que le citoyen ne s'en préoccupe pas vraiment. Quant au projet qui sera rentable au bout de 10 ans, et qui dépend du bon vouloir des collectivités publiques, M. Baettig n'a que le choix d'y croire sur parole. Il souligne que sans garanties de rentabilité, le groupe UDC combattra l'entrée en matière.

M. Gérard Wicht, PCSI, indique que la Commission de l'énergie et des eaux s'est retrouvée le 20 septembre dernier, donc deux jours après la rencontre du groupe PCSI. Ainsi, il n'a pas été possible à celui-ci de débattre de ce dossier et il a été donné libre choix de vote au groupe PCSI. Toutefois, M. Wicht le soutiendra en indiquant que deux choses le dérangent dans ce dossier. Il s'agit du fait que ce dossier était prévu en 2007 et non en 2006, et que le risque encouru pour cet investissement aurait dû être pris par les sociétés et non par la Commune.

M. le Maire répond à M. Broquet qu'il y a un risque de mettre à disposition des citoyens une source d'approvisionnement différente de la filière classique. Il rappelle que Delémont

est à la traîne puisque les villes qui l'entourent disposent déjà d'une distribution de gaz naturel carburant, et qu'il faudra combler le retard puisque Delémont est une des rares cités de l'Arc jurassien à ne pas en disposer. Suite à un communiqué de presse récemment diffusé par la Confédération, M. le Maire indique que « sur l'ensemble des véhicules que la Confédération acquiert chaque année, 5 % devront, à l'avenir, être propulsés au gaz naturel », ce qui veut dire que l'ensemble des collectivités publiques prend, maintenant, la décision de recourir à des véhicules propulsés au gaz naturel carburant et que Delémont ne fait que suivre le mouvement.

M. le Maire répète que cette énergie ne fait pas concurrence au bioéthanol puisque celui-ci peut être utilisé avec tout type de véhicule, tandis que celui proposé doit avoir recours à un véhicule neuf, avec une propulsion différente que le véhicule classique. Il rappelle encore que l'objectif en Suisse, à l'horizon 2007, est de 100 stations, dont 60 existent à ce jour.

M. le Maire, sur un certain nombre de questions de M. Nicoulin, s'agissant de la participation financière d'EDJ, répond qu'il est vrai que la source principale de financement provient du distributeur de gaz naturel, notamment la société GVM. La ville de Delémont étant actionnaire à 10 % d'EDJ, M. le Maire ne souhaiterait pas que sa participation financière soit augmentée puisque le financement actuel permet de réduire la charge financière de la Ville. Il rappelle qu'un projet de convention a été établi, qui stipule que l'investissement du système sera mis en place au prorata des investissements, dont les charges sont estimées à Fr. 19'000.- la 1^{ère} année. Les bénéficiaires, quand il y en aura, seront répartis de la même manière.

A la considération de M. Baettig qui affirme que cette station est un gadget, M. le Maire répond que la ville de Delémont ne fait que suivre le mouvement à ce sujet, sans anticipation, bien au contraire. La vocation d'offrir la possibilité à chacun de s'approvisionner autrement est une responsabilité des pouvoirs publics. Il rappelle que, exploités et gérés par des services industriels locaux, les grands groupes de distribution ne voient pas forcément d'un bon œil la mise sur le marché d'un approvisionnement énergétique qui fait concurrence au mazout. La responsabilité des collectivités publiques est d'inverser la tendance et de multiplier les approvisionnements respectueux de l'environnement.

S'agissant de l'anticipation de 2006 à 2007, M. le Maire indique qu'effectivement cet investissement était planifié en 2007, mais qu'il a été avancé parce qu'une augmentation de la contribution financière est prévue. Il aurait été ridicule de se priver des Fr. 95'000.- supplémentaires.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre 16.

M. François Klopfenstein, PS, même s'il soutient à priori le crédit proposé, indique que son groupe souhaite poser deux questions. S'agissant de la première, il demande de quelle manière la station Agrola est associée au projet et quelle sera sa contribution pour le privilège de bénéficier d'une clientèle supplémentaire. Il aimerait également savoir si les communes avoisinantes ont été approchées dans le but d'être éventuellement associées au projet.

M. le Maire répond que la station Agrola, en échange de l'installation de cette station, se charge de toute la gestion de la station de gaz naturel et, qu'à cet effet, toute la facturation sera faite par Agrola. De plus, M. le Maire indique qu'on ne peut s'intéresser qu'aux communes desservies par le gaz naturel. Les communes membres de Régiogaz ont été invitées à faire un effort s'agissant de la conversion des véhicules au gaz naturel afin de réduire les charges du gaz dans notre région.

DECISION : le crédit de Fr. 160'000.- pour l'installation d'une station de remplissage de gaz naturel carburant à Delémont est accepté par 31 voix contre 11.

7. CREDIT D'ETUDE DE FR. 140'000.- POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPECTACLES A ST-GEORGES

Mme Patricia Cattin souligne quelques points qui ont suscité beaucoup de discussions à l'intérieur des groupes, dont celui de la procédure choisie pour l'attribution du mandat de gré à gré. En préambule, elle relate l'historique de ce crédit, et rappelle que, depuis son

entrée au Conseil communal, plus rien ne devait se faire au niveau de l'infrastructure des salles de spectacles les 10 prochaines années, hormis la construction de l'ARTsenal et l'étude de l'équipement d'une salle comprenant des gradins inclinés. Elle ajoute que la Commission de la culture a commencé une étude qui a été rapidement abandonnée puisqu'il s'agissait de gradins électriques. Pour St-Georges, Mme Cattin affirme que, sans gradins, en étant dans les premiers rangs, on ne voit rien. De plus, afin de se rendre compte des diverses installations possibles, elle a visité plusieurs salles, dont le Théâtre du Passage de Neuchâtel et le TPR à La Chaux-de-Fonds. Ensuite elle cite d'autres problèmes liés à la Salle St-Georges dont la loge, qui est dans état désastreux et difficile d'accès, et la toiture.

Mme Cattin rappelle que, pour le CCRD, ce qui serait absolument indispensable est une salle de spectacles non polyvalente. A partir de cela, le Conseil communal a chargé le CCRD de faire une étude sur les différents locaux à disposition dans toute la ville. Il a créé un groupe de travail qui a siégé une dizaine de fois avec des spécialistes, des prestataires d'évènements culturels. Un rapport a été produit avec un avant-projet, qui était consultable et auquel personne ne s'est intéressé. Elle rappelle que pour cet avant-projet, il y avait des droits d'auteur. En 1992, la dernière étude a été faite et abandonnée vu son coût de 3.5 millions de francs et qui, par la suite, a atteint les 6 millions de francs.

Ensuite, Mme Cattin a rencontré MM. Jaquier, urbaniste communal, et Mazzarini, architecte communal, afin de choisir la procédure de gré à gré, que le Canton pratique également. La Commune n'est pas dans l'illégalité, ce qui répond à la question souvent posée.

Les bureaux d'architectes et la population ont été avisés de la procédure par un communiqué de presse. Après 30 jours, sans opposition, le mandat a été donné à M. Salvi et un cahier des charges a été établi. Les offres d'honoraires ont été discutées comme le permet la procédure de gré à gré. Mme Cattin affirme qu'au départ, les honoraires étaient de l'ordre de Fr. 200'000.-, avant de redescendre à Fr. 140'000.-.

Le crédit d'étude permettra d'affiner l'avant-projet et de définir si les murs sont aptes à supporter les gradins, par exemple. Mme Cattin rappelle qu'avec l'expérience, il faut compter en tous les cas une année de travaux pour présenter un projet chiffré qui devra passer devant le Conseil de Ville et certainement, au vu du montant actuel, devant le peuple. Elle souligne que la ville de Porrentruy fait la même démarche pour le Restaurant de l'Inter. S'agissant des préavis des commissions, elle précise que la Commission de l'urbanisme a accepté cette demande de crédit à l'unanimité; la Commission des finances également. Quant à la Commission de la culture, 6 membres l'ont acceptée et un membre l'a refusée. S'agissant du financement, Mme Cattin rappelle qu'il existe un fonds avec un capital de Fr. 970'000.- environ, sur lequel les Fr. 140'000.- seront perçus. Elle informe que, lors de la dernière séance du Conseil communal, les investissements ont été plafonnés jusqu'à la fin de la présente législature, avec un seuil à 5 millions de francs, y compris cette demande de crédit.

En conclusion, Mme Cattin souligne qu'une salle de spectacles idéale n'existe pas, elle reconnaît qu'il y a eu beaucoup d'études, de projets, mais que c'est important de pouvoir organiser de grands spectacles et pour cela il faut une bonne technique, ce qui a un prix. Elle cite en exemple le CCRD qui, avec le SAT et le Temps des cerises, ont fait une analyse des prestations techniques sur 9 mois d'exploitation. Sur un cachet de Fr. 102'000.-,

Fr. 47'000.- sont des frais techniques ajoutés, ce qui signifie que le côté technique des salles de la Ville doit être amélioré. Enfin, Mme Cattin salue les efforts pour le développement économique et pense que le développement des infrastructures socioculturelles d'une ville va de pair.

M. Hubert Crevoisier, PLR, qui se dit le récalcitrant de la Commission de la culture, souligne qu'il aime le théâtre et le spectacle et que, depuis 30 ans, il fréquente avec assiduité ce qui se produit à Delémont tout au long des saisons et dans de multiples lieux. Il souhaite ardemment que les organisateurs de spectacles puissent disposer d'un équipement technique moderne et de qualité, et que les spectateurs disposent d'un minimum de confort. Toutefois, M. Crevoisier doit avouer que le projet de la Salle St-Georges qui a été présenté à la Commission de la culture, où la scène gardera son emplacement avec l'aménagement de gradins fixes, ne lui convient pas. Autrement dit, il s'agit d'une salle rigide, figée, contraignante, alors que la plupart des spectacles modernes

lui semblent recourir à des mises en scènes éclatées où les acteurs rencontrent le public, raison pour laquelle, personnellement, il s'abstiendra de voter.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, s'exprimant en son nom personnel, indique qu'elle sera la seule du groupe à s'abstenir de voter cette demande de crédit. Elle dit n'avoir rien contre ce projet. Elle rêve comme tout le monde d'une salle de spectacles digne de ce nom à Delémont, mais, malheureusement, vu l'état des finances, il n'est pas permis de vilipender les deniers publics. Mme Erard demande de reporter cette demande de crédit d'une année ou deux, et d'utiliser ce laps de temps pour contacter les communes voisines. Peut-être verra-t-on que la couronne delémontaine n'existe pas seulement dans l'imagination ou pour le développement économique, mais surtout pour la culture et le sport ?

Mme Juliette Kohler, CS•POP, relève que cela fait plus d'un demi-siècle qu'un premier projet pour l'aménagement d'une salle de spectacles a vu le jour et que c'est en 1985 que le Conseil de Ville se penchait pour la 1^{ère} fois sur la réalisation de cette salle dans le bâtiment de St-Georges. Le dossier traînant en longueur, c'est en 1992 qu'une motion a été déposée par CS•POP demandant d'entreprendre, sans plus attendre, la transformation de St-Georges. Par ailleurs, le groupe se demande s'il ne serait pas judicieux de profiter de ce crédit d'étude pour décider de l'avenir du bâtiment de la route de Bâle, la galerie Focale, sachant que si celui-ci devait rester fonctionnel, des travaux devraient être également entrepris rapidement. Pour conclure Mme Kohler, au nom du groupe CS•POP, est convaincue de la nécessité d'accepter ce crédit d'étude et accepte l'entrée en matière.

M. Michel Thentz, PS, s'exclame qu'enfin le crédit d'étude pour une salle de spectacles attendu depuis plus de 50 ans par les milieux culturels et associatifs de la ville est présenté. Il souligne que pour ce qui concerne la création et les spectacles de niveaux jurassien et inter-jurassien, les cantons du Jura et de Berne plancheront sur un projet d'envergure qui n'entrera pas en concurrence avec celui-ci. Il lui paraît utile de rappeler que lorsque les instituts de recherche en la matière analysent les raisons de l'installation de nouveaux habitants dans une ville ou une région, ce sont les points essentiels qui ressortent des enquêtes. De plus, même si les finances communales ne sont pas des meilleures, des engagements financiers ont été pris pour ces prochaines années. M. Thentz rappelle qu'il n'est pas question de réaliser un « Zénith » ou le « Grand Théâtre de Genève » avec fauteuils rouges et fosse d'orchestre et, tant qu'à faire, autant centraliser dans ses murs les activités de l'outil culturel majeur, le CCRD. Ayant été président de la SAT durant 10 ans, il met en évidence le fait que, lors de chaque spectacle, il est pénible de devoir aller chercher du matériel technique de Moutier à Porrentruy et de l'amener à Delémont pour le remettre en place à la fin du spectacle. Cela coûte cher et provoque une grande dépense d'énergie pour que St-Georges réponde à peu près aux exigences techniques. Il revient sur le problème des loges froides et insalubres, le parquet grinçant, l'acoustique improbable et la scène sans coulisse. A cet effet, il suggère d'interpeller chacune des associations qui utilisent la Salle St-Georges afin de planifier les besoins. Il répète que cette décision de voter le crédit va de pair avec la création de la ZARD, de la remise en état de la piscine, de la viabilisation de Mexique Ouest ou de la Commune Ouest, car ce projet renforcera évidemment l'attractivité de la commune et de l'agglomération. En ce sens, le groupe PS accepte, à une voix près, l'entrée en matière de ce crédit d'étude.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, met en évidence sa première réaction négative voyant cette demande de crédit « dont on ne verra peut-être jamais la réalisation ». Il a toutefois changé d'opinion en entendant les propos de Mme Cattin, raison pour laquelle il soutient ce crédit. Il ajoute que c'est un projet intéressant, mais qui devra encore passer devant le peuple. Puisque St-Georges devra être rénové, il se demande s'il ne faudrait pas prévoir une alternative dans le projet.

M. Anselme Voirol, id, souligne que d'une manière générale, il est tout à fait favorable à ce crédit. Toutefois, deux éléments ne lui plaisent pas. D'une part, il se demande si le fait d'avoir deux architectes dans le projet ne dilue pas les responsabilités et augmente les coûts. D'autre part, il s'étonne que M. Stampbach, expert suisse en matière d'acoustique, n'ait pas été choisi pour ce mandat.

Mme Cattin répond à M. Crevoisier en indiquant que les théâtres de Beausite et du Crochetan, par exemple, sont des théâtres à gradins fixes. Elle rappelle que s'il faut à

chaque fois monter et démonter les gradins, le personnel des TP et d'autres personnes devront faire ce travail, ce qui génère un coût.

A Mme Erard Jäckel, Mme Cattin indique que c'est le dernier grand projet qu'elle souhaitait reprendre, parce qu'il y a un grand besoin. En effet, au vu de la richesse de la vie culturelle delémontaine, il est nécessaire d'avoir une salle bien équipée.

En réponse à Mme Kohler, Mme Cattin rappelle qu'il lui avait été dit, par l'Urbanisme, que lorsque l'ARTsenal serait construit, le bâtiment de la Focale serait détruit. Puisque ce bâtiment paraît maintenant avoir un certain cachet ainsi qu'une certaine valeur, Mme Cattin suggère qu'elle rediscute ce point avec le département précité.

Mme Cattin remercie M. Thentz de son appui en indiquant qu'il fait partie d'organisations et offre régulièrement son aide. Elle confirme que toutes les sociétés seront consultées, ainsi que les utilisateurs de la Salle St-Georges.

Un point qui revient dans tous les dossiers est « il faut s'approcher des communes de l'agglomération ». En effet, mais il faut que cette agglomération se fasse au niveau juridique, ce qui n'est pas encore le cas. On sait, toutefois, que le premier projet qu'elle va traiter sera celui des transports publics. Pour St-Georges, il sera demandé que ce projet fasse partie de la prise en charge des communes-centres dans le cadre de la péréquation financière. Ce n'est pas sûr que cela sera accepté puisque des salles polyvalentes, il y en a pratiquement dans tous les villages. Mme Cattin indique qu'il faut attendre la réponse s'agissant de la péréquation financière. Peut-être que par le biais d'une fondation on pourrait toucher des capitaux ? Au moment de présenter le projet de message, des solutions seront proposées. Il est encore un peu trop tôt maintenant pour pouvoir le faire.

A M. Broquet, Mme Cattin rappelle que dans un premier temps, la salle de spectacles sera rénovée puisque c'est le plus urgent. Ensuite une planification sera faite pour les travaux d'entretien extérieurs, ainsi que l'aménagement des bureaux pour le CCRD.

S'agissant des deux architectes, Mme Cattin rappelle à M. Voirol qu'ils sont associés et travaillent en collaboration. Cette démarche provient d'une ancienne procédure du Conseil communal où des garanties avaient été données aux architectes concernés et qui ont consenti d'importants rabais sur leur facture finale. Renseignement pris auprès d'un avocat, l'Exécutif n'était pas obligé de respecter sa décision mais a tenu à le faire.

A la question de M. Voirol, Mme Cattin indique que l'ingénieur acoustique de Bâle, recommandé par M. Salvi, se penchera uniquement sur l'étude, M. Stampbach suivra, quant à lui, la réalisation.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre 1.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 140'000.- pour l'établissement d'un projet de réalisation d'une salle de spectacles à St-Georges est accepté par 35 voix contre 1.

8. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/06 – « AMELIORATION DE LA CIRCULATION AUTOUR DE LA GARE », CS•POP, M. DAVID ASSEO

M. David Asséo, CS•POP, présente quelques photographies prises dans le secteur de la gare et souligne, comme le Commissaire pourrait également en témoigner, la circulation sur la partie nord de la chaussée en face de la gare qui, lors des heures de pointe, est encombrée par des voitures en attente de personnes venant du train, ce qui handicape la circulation des bus et apporte un certain nombre de désagréments et de désorganisation. Il ajoute que la pollution émanant de ces voitures dérange les consommateurs des terrasses qui se situent le long de cette route. En plus, les voitures qui se rendent à la poste prennent la rue de la Gare afin d'y trouver une probable ou improbable place de stationnement. A partir de tous ces inconvénients, M. Asséo propose, par ce postulat, une étude d'amélioration de la situation.

M. Asséo suggère l'idée de limiter le trafic motorisé le long de la gare aux seuls livreurs, bus et taxis. La possibilité d'ouvrir le parking privé de la Poste est également envisagée, vu que le centre de tri déménagera, courant 2007 ou début 2008, en zone industrielle.

De plus, il rappelle que l'important parking de la Jardinerie, qui se trouve à proximité immédiate de la gare, devrait être également mieux utilisé. A cela s'ajoute une idée intéressante d'utiliser l'espace le long du Swisscom Shop, qui est actuellement occupé par des places de stationnement, et sur laquelle il serait possible de mettre des bus, par exemple la navette, ou ceux des futures lignes d'agglomération et ainsi permettre, dans un avenir pas très lointain, de créer une vraie gare routière à la place de la Poste.

Mme Sorg indique que le Conseil communal accepte ce postulat et espère pouvoir trouver des solutions à ce parcage sauvage et à cette circulation chaotique qui seront traités par la Délégation à la circulation.

M. Anselme Voirol, id, remercie M. Asséo de son intéressant postulat, mais désire qu'il soit ajouté, au point 5, la possibilité d'inciter les utilisateurs à se rendre au sud des voies avec la construction de marquises, ou une autre couverture, afin de garantir un accès au sec. De plus, il faudrait étudier le chargement et le déchargement des personnes en sécurisant le secteur.

Mme Françoise Doriot, PLR, indique que le groupe acceptera le postulat mais qu'un point devra y être ajouté concernant le sens de la circulation. Elle rappelle que, bien avant que les travaux aient été effectués, le groupe avait fait remarquer à Mme la Conseillère communale que le trafic de la gare allait dans le mauvais sens, c'est-à-dire qu'il aurait fallu entrer du côté ouest et sortir à l'est, et pas le contraire. Il avait été répondu que « c'était prévu comme cela et que si cela ne marchait pas, on pourrait toujours revoir le système ». De ce fait, Mme Doriot demande à Mme la Conseillère communale d'ajouter au postulat « essayons d'entrer côté Rossemaison » et toute la circulation irait dans le même sens. S'agissant d'arrêter complètement la circulation, Mme Doriot n'est pas favorable à ce mode de faire en disant que « on a déjà tué la Vieille Ville, ne tuons pas la Gare ». Il faut laisser les conducteurs déposer les gens devant la gare, qui iront ensuite se parquer à la Jardinerie, car les places de parc devant la gare et Optic 2000 ne sont pas pratiques. Mme Doriot souligne qu'elle avait déjà suggéré cela au Conseil communal, après avoir été renversée par une voiture à cet endroit. Le Conseil communal lui avait répondu que les places seraient mises en épi, ce qui n'a jamais été fait.

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas contre un nouveau projet d'amélioration de la circulation autour la gare, mais a l'impression que l'on feint de découvrir, aujourd'hui, l'importance de la voiture pour les Jurassiens et les Delémontains. Il souligne qu'en ayant une famille nombreuse ou beaucoup de choses à faire dans cet endroit, le fait d'y accéder est très important. Il rappelle que la place de la Gare est très vivante avec ses importants commerces et pense qu'il ne sera pas possible d'améliorer quelque chose qui a été mal pensé au départ.

M. Gérard Wicht, PCSI, souligne que la rénovation de la place de la Gare est une réussite, mais qu'au niveau de la circulation c'est un échec total. Il ajoute qu'il a fallu seize mois aux professionnels des transports pour s'en rendre compte. M. Wicht indique que son groupe adhère au postulat, mais il ne retiendra que les points de 4-7. Il fait remarquer qu'il est urgent d'ouvrir la rue des Texerans comme demandé dans la motion du groupe qui a été refusée le 30 mai 2005, et de renforcer la présence de la police afin de supprimer le parcage sauvage.

S'agissant du parking privé de la Poste, situé à l'arrière du bâtiment, qui serait ouvert partiellement aux clients de la Poste et des commerces situés à proximité, M. Wicht trouve cette idée utopique puisque si Poste Colis déménage l'année prochaine dans la zone industrielle, c'est bel et bien à la suite d'une plainte d'un voisin s'agissant du bruit. De plus, faire une boucle à l'intérieur de ce parc, ce qui représente 400 à 500 voitures par jour, n'est pas envisageable. Le groupe acceptera ce postulat dans le sens de ses propositions.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, indique que le groupe acceptera ce postulat mais, pour sa part, il lui semble gravissime d'en arriver là. En effet, elle trouve grave qu'il faille déposer un postulat pour modifier un système de circulation qui fonctionnerait parfaitement s'il n'y avait pas des gens sans scrupule qui se parquaient n'importe où, sans respecter les règles en la matière.

M. André Ackermann, PDC-JDC, se réjouit de ce postulat mais ne voit pas comment il serait possible de faire interdire le parcage sauvage par la police, vu ce qui se passe.

En effet, les personnes qui ne trouvent pas de place de parc font quatre fois le tour de la gare. On ne voit pas d'autres solutions que la proposition de M. Asséo.

M. David Asséo, CS•POP, précise qu'il sera demandé au Conseil communal d'étudier ce dossier afin de compléter les propositions élaborées ce soir. Il n'a pas l'impression d'avoir la science infuse mais il ne fait que montrer un ensemble de pistes qui doivent être étudiées, complétées ou éventuellement démenties.

S'agissant du parking de la Poste, il indique que la plainte à laquelle faisait allusion M. Wicht concerne des déchargements par des chariots entre 3h et 4h du matin.

En conclusion, M. Asséo indique que le but de ce postulat est justement de voir si ce qui est dit ce soir est juste ou pas.

DECISION : le postulat 4.03/06 – « Amélioration de la circulation autour de la gare », CS•POP, M. David Asséo, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/06 – « LE GRAND AIR POUR LES ŒUVRES D'ART », CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ

M. Luc Schindelholz, CS•POP, indique que ce postulat a été rédigé en juillet dernier, lors de l'exposition de M. Humeroze à Genève, et qu'à la suite de cela un artiste jurassien lui a signifié qu'un tel projet avait déjà été soumis en 2001 à des instances culturelles et même communales, sans succès, vraisemblablement par faute de financement. Et puis, il y a quelques semaines que cette exposition a été installée à Delémont où elle rencontre un grand succès. A cet effet, M. Schindelholz propose de reprendre ce concept mais sous une autre forme qui, à son avis, n'a jamais été mise en place dans une autre ville suisse, ce qui fera l'originalité du postulat. Il propose donc de numériser des œuvres d'art, des photos ou des sculptures d'artistes delémontains ou jurassiens afin de les aérer et de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes pour, évidemment, faire une promotion de la culture et des artistes jurassiens. Pour cela, il souhaiterait qu'une commission soit mise sur pied afin d'étudier la possibilité de créer un tel projet.

Mme Patricia Cattin indique que le Conseil communal refuse le postulat. En ce qui concerne la Galerie Bovée, il n'est pas possible de photographier des œuvres d'artistes, de les numériser et de les transformer en drapeaux, car pour cela il faut un droit d'auteur, ce qui a un prix.

S'agissant de l'exposition Humeroze, Mme Cattin souligne que la ville de Genève a pris en charge tous les frais de l'exposition, ce que la ville de Delémont n'aurait jamais pu faire. Elle ajoute que seule la pose des drapeaux a été à charge de la Commune. Elle souligne également que ce n'est pas du ressort de la politique culturelle de la Ville d'organiser des événements et mettre à disposition des infrastructures nécessaires ainsi que d'allouer des subventions à des sociétés ou des groupements qui ont des projets. Pour mémoire, Mme Cattin rappelle que la ville de Delémont subventionne le CCRD à hauteur de Fr. 67'000.- et qu'il sera demandé une augmentation, lors du prochain budget.

Mme Cattin, trouvant M. Schindelholz très dynamique, lui conseille de demander au CCRD la possibilité de faire partie de son Comité et pourquoi pas de celui de la galerie Paul Bovée !

M. Sébastien Lapaire, PS, indique que son groupe a abordé le postulat de M. Schindelholz avec un certain scepticisme, car il lui paraît difficile d'agrandir des tableaux pour les faire flotter au vent sans trahir le choix artistique fondamental de l'artiste. Par ailleurs, il fait confiance autant à la souplesse d'un postulat, qui est une étude, qu'au bon sens de la future commission qui sera créée spécialement pour faire aboutir ce projet. Il ajoute qu'un des premiers mandats de cette commission serait justement de dénicher les œuvres d'art compatibles ou de sonder les artistes susceptibles de coopérer et de faire aboutir ce magnifique projet. M. Lapaire ajoute que le dernier argument est celui de distinguer de façon particulière la ville de Delémont, qui se profilerait ainsi comme ville de l'art, ce qui le séduit franchement. Et pourquoi ne pas orner le quai du Mont-Blanc, au cœur de Genève, de nos oriflammes ? En conclusion, il indique que son groupe, ou du moins sa majorité, soutiendra le groupe CS•POP.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, indique à Mme Cattin que bien évidemment, aucune numérisation d'œuvre d'art ne serait faite sans l'accord de l'artiste. S'agissant de la qualité des œuvres d'art, il est bien entendu qu'il faudra se donner certains moyens si l'on veut offrir une bonne image de la Ville et de ses artistes.

Quant au coût, M. Schindelholz trouve l'intervention de Mme Cattin en contradiction avec ce qu'elle a répondu à Mme Rebetez, lors de son intervention. Il aimerait rappeler son expérience personnelle lorsqu'il s'est approché du Conseil communal de Mervelier, il y a trois ans, pour refaire la salle communale avec des outils technologiques performants pour un montant de Fr. 20'000.-. Une association, que la commune a soutenue, a été créée; elle a obtenu cette somme de la Loterie romande. M. Schindelholz ajoute qu'aujourd'hui cette salle est viable. De plus, il indique qu'il a fondé une association, il y a quelques mois, et qu'il a eu un préavis favorable pour son financement de la Loterie romande. Il souligne qu'il suffit simplement d'avoir un projet qui tient la route et l'appui communal pour que cela se concrétise.

En conclusion, M. Schindelholz ne demande pas à la Commune d'organiser des expositions, mais souhaite juste un appui de celle-ci afin d'obtenir des financements et il cite la phrase de Mme Cattin « le développement économique et le développement socioculturel vont de pair ! ».

Mme Patricia Cattin répète qu'il n'est pas nécessaire que la Commune soit toujours dans l'obligation de créer des groupes de travail et des commissions et rappelle, à ce sujet, qu'il est très difficile de trouver des personnes pour animer ceux-ci.

DECISION : le postulat 4.04/06 - "Le grand air pour les œuvres d'art », CS•POP, M. Luc Schindelholz, est accepté par 22 voix contre 16.

10. **DIVERS**

M. le Maire met en présentation le CD de la ville de Delémont, qui sera projeté, en rappelant qu'il a été réalisé dans le cadre du Prix Wakker. Il rappelle également qu'une demande de crédit avait été sollicitée pour mettre en valeur les atouts de la Ville.

M. le Président remercie M. le Maire de cette présentation qui est applaudie.

A été déposée : 1 question écrite

La séance est levée à 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Andrée Baruselli

Delémont, le 13 octobre 2006